

**DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BOURTH**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice: 15
Présents: 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

Date de convocation : 29 janvier 2021

Présents : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, Ludovic LETESSIER, M^{mes} Géraldine DUMOUTIER, Nadine HERVAULT, Martine AVELINE, Françoise PEGET, Brigitte BLIN et Tiphaine LOCQUET.

ont donné pouvoir : M^{me} Béatrix RIVET à M^{me} Brigitte BLIN, M. Jean DOUBLET à M^{me} Tiphaine LOCQUET.

Absent non excusé : Néant

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Ludovic LETESSIER

03-2021 CIMETIÈRE : CONCESSION ET TAXES FUNÉRAIRES

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 19 octobre 2001, du 24 novembre 2017 n°92-2017 fixant les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium, ainsi que la réglementation qui s'applique au lieu.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des tarifs appliqués dans les communes de Chéronvilliers, Verneuil sur Avre (346€ pour les trentenaires et 807€ pour les cinquantenaires) et les Barils (200€ pour les trentenaires/300€ pour les cinquantenaires) et que la loi de finances 2021 supprime les taxes funéraires, mais autorise l'augmentation des tarifs des concessions.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de la façon suivante :

Achat de concession :

-Concession trentenaire :	250€
-Concession cinquantenaire :	370€

Caveau provisoire :

-Droit d'entrée/de sortie :	15€
-Occupation par jour :	10€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'accepter à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 05 février 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

À Bourth, 09 février 2021
Le Maire, Sébastien JOUSSET

